Le GROS
Le Groupe de Réflexion sur l'Obésité et le Surpoids

https://www.gros.org
37 rue des Mathurins 75008 Paris - Tél. : 06.43.84.16.30
secretariat@gros.org
N° Organisme formateur LE GROS 11 75 459 84 75 - N° Qualiopi FM211161242
Association Loi 1901, non assujettie à la TVA - Siret n° 419415237 00025
Code APE 8559A - NDA : 11 75 45984 75

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION

LES RENCONTRES DU GROS 2023

PLAISIR ET TCA

PRÉSENTATION

Les professionnels de santé sont la cible prioritaire : médecin généraliste ou spécialiste (en particulier nutritionniste, endocrinologue, psychiatre), psychologue clinicien(ne), diététicien(ne) ou paramédical(e), toute personne qui prend en charge des personnes en difficulté avec leur poids et leur comportement alimentaire..

Dossier pédagogique

FORMATION

QUAND LES NEUROMÉDIATEURS S'EMMÊLENT

PUBLIC

Les professionnels de santé mais aussi les personnels médico sociaux et les associations impliquées dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en difficulté avec leur comportement alimentaire.

DURÉE

1 jour en présentiel et visio conférence (ateliers interactifs jeudi).

1 jour en présentiel et visio conférence (plénière vendredi).

1 Conférence en présentiel et visio conférence grand public (samedi).

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROBLÉMATIQUE

Manger avec plaisir ne va pas de soi pour les personnes en difficulté avec leur poids et leurs conduites alimentaires.

Comment retrouver la joie de manger sans craintes excessives, en privilégiant la qualité des sources de plaisir ?

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Du mangeur régulé à ces dysrégulations, nous interrogerons des spécialistes et nous nous questionnerons sur la meilleure façon d'accompagner nos patients dans leurs difficultés complexes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Retrouver le chemin du plaisir quand les signaux sont devenus inopérants :

- Prévention de ces troubles chez les enfants.
- Prévention face aux croyances, aux anxiétés et aux stress.
- Pour l'enfant, placer le plaisir au cœur des apprentissages.
- Privilégier les plaisirs sensoriels au service d'une mémorisation d'expériences positives.
- Partage des transmissions symboliques familiales pour une socialisation harmonieuse..
- Comment choisir de se régaler en y réussissant à coup sûr ?
- Retrouver la joie de manger sans craintes excessives.
- Réponses et perspectives dans la prise en charge du GROS.

COMPTÉTENCES VISÉES

- Comprendre le plaisir et la production d'hormones produites par le circuit de la récompense.
- Comprendre comment ce circuit est au cœur de notre équilibre général et de la régulation de nos comportements.
- Connaître les peurs qui entravent ou détournent ce circuit de la récompense.
- Déceler les failles du mécanisme de régulation dans les troubles de conduite alimentaire.
- Prévenir ces troubles chez l'enfant ou l'adulte.
- Reconnaître et neutraliser les croyances et les anxiétés génératrices de peurs.
- Savoir, chez l'enfant, placer le plaisir au centre des apprentissages.
- Orienter les plaisirs sensoriels au service d'une mémorisation d'expériences positives.
- Comprendre la prise en charge du GROS.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les outils utilisés seront :

- Les **conférences**
- Les **diaporamas** et **projections** de documents
- Les **échanges** interactifs en plénières
- La mobilisation des savoirs au cours de remplissage de **questionnaires** (pré-test et post-test en particulier)

PÉDAGOGIE ET DÉONTOLOGIE

La pédagogie proposée est **plurielle**, intégrant des pédagogies affirmatives, interrogatives, participatives et expérientielles. Celle-ci met en exergue l'expérience partagée des participant(e)s, via des questions et des échanges avec les intervenants.

Cette pédagogie conviendra aux participant.e.s qui souhaitent une pédagogique différentes des formations classiques. Elle a pour but de développer prioritairement le **savoir-faire** et le **savoir-être**, plus que des connaissances et du savoir.

Le formateur, comme son nom l'indique, est d'abord un spécialiste de la forme, il gère la façon d'apprendre. En ce sens, il se préoccupe de la méthode et de la manière dont elle est mise en œuvre auprès d'un public connu et éduqué dans la proximité à partir d'interactions relationnelles voulues et recherchées car porteuses en elles-mêmes d'apprentissages au plan collectif.

Le formateur devra mettre en œuvre telle ou telle stratégie pédagogique en fonction de la situation apprenante du moment, ce qui suppose inévitablement de connaitre les modèles afin de savoir les utiliser de manière réfléchie et rationnelle

L'ÉVALUATION

L'**évaluation** attendue en formation n'est pas de type « contrôle », mais se veut **génératrice de questionnements**.

Un questionnaire de connaissances de type « vrai / faux » sera proposé aux stagiaires en **amont** (pré-test) et en **aval** (post-test) de la formation, à distance. Le questionnaire post-test est un temps pédagogique qui doit permettre d'inscrire les stagiaires dans une évaluation globale de leurs acquisitions.

ASPECTS DÉONTOLOGIQUES

La **bienveillance** et le **non-jugement** sont des valeurs fortes de la formation. Bien entendu, tout ce qui est dit et partagé dans le groupe est strictement confidentiel et ne sort pas de la salle. Ce devoir de réserve s'impose au **formateur** qui est capable d'accueillir ces témoignages et de les intégrer à son enseignement de sorte que la parole devienne matière. Il s'impose également aux **stagiaires** au regard du devoir de loyauté envers leur employeur.

De la part des stagiaires, il est attendu le respect vis-à-vis des autres stagiaires comme vis-à-vis du formateur, lequel n'est pas responsable des éventuels dysfonctionnements vécus par les stagiaires en situation de travail.

C'est ainsi que **l'évaluation finale devra strictement porter sur le processus pédagogique**. Il s'agit d'évaluer la formation et le formateur, non l'établissement ou son encadrement.

> Loi du 04 Août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
>
> L'Article D.6112-1 créé par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V) précise : « Toute personne concourant à la formation professionnelle tout au long de la vie est formée aux règles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et contribue, dans l'exercice de son activité, à favoriser cette égalité. »